

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binaire: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)berekikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)					100%	
1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	D'ici 2030, la proportion de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit avoir diminué de moitié, et donc passer de 21,1% à 10,6%	15,0%	85,0%	-13,5		Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre la cible d'ici 2030.
1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient					100%	Atteint, sauf Point d'attention : pourcentage de la population active qui reçoit une indemnisation en cas d'accident de travail (63,1 %). Vu que les données ne portent que sur une année (2019), il n'est pas possible d'estimer si cette partie de l'objectif sera atteinte d'ici à 2030.
1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.5. D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental	Objectif principal : conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, développer une gestion intégrale des risques de catastrophe et la mettre en œuvre à tous les niveaux : pour le climat				100%	Voir SDG 13 (un plan climat existe)
		Objectif principal : conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, développer une gestion intégrale des risques de catastrophe et la mettre en œuvre à tous les niveaux : pour les autres catastrophes				0%	Pas pour d'autres catastrophes et chocs
		Objectif supplémentaire 1 : le nombre annuel moyen de victimes de catastrophes doit passer sous les 1,97 pour 100 000 habitants au cours de la décennie 2020-2030.				0%	Repris du SDG 11.5: Bon score belge (83,1 %). Si l'on regarde la progression de cet indicateur, on constate, via la méthode 2, qu'elle a été très lente ces dernières années et que la distance par rapport à l'objectif continuera à être de 0 % (sans ajustement). De même, il ne faut pas perdre de vue l'estimation de 17 000 sans-abris, car pour un pays comme la Belgique, ce n'est pas acceptable : meilleure mesure + objectif zéro --> à ne pas perdre de vue, mentionné comme objectif supplémentaire à l'objectif 11.1 des SDG.
		Objectif supplémentaire 2 : D'ici 2030, réduire les pertes économiques directes liées aux catastrophes par rapport au produit intérieur brut (PIB) global (Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030)				0%	Repris du SDG 11.5:V11 Estimation de 17000 sans-abris, pas de chiffres précis. Il faut un meilleur suivi et viser le "zéro sans-abri".
1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.b. Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté					100%	Pauvreté, politique d'égalité entre les sexes : il existe plusieurs plans, tant au niveau fédéral que régional, mais il est important de continuer à y prêter attention.
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Prévalence de la malnutrition en 2030 : 0%	97,5%	2,5%			
		Prévalence dans la population de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère en 2030, sur la base de la Food Insecurity Experience Scale (FIES) : 0%	89,2%	10,8%	-18,3		La valeur absolue est de 10,78 % des personnes se trouvant dans une situation d'insécurité alimentaire moyenne à sévère. Ce chiffre a augmenté au cours des dernières années, ce qui nous semble inacceptable pour un pays (occidental).

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binaire: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)	
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	D'ici 2030, l'utilisation de pesticides chimiques doit diminuer de 50%	22,0%	78,0%	-18,7		Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre la cible d'ici 2030.	
		D'ici 2030, le risque des pesticides chimiques doit diminuer de 50% (harmonised risk indicator)	50,0%	50,0%	-1,8			
		D'ici 2030, les pertes de nutriments doivent avoir diminué de 50%.					0%	Eurostat ne possède que des données jusqu'en 2014. Un suivi supplémentaire est nécessaire. Placé provisoirement à 0%.
		D'ici 2030, diminution de 20% au moins de l'utilisation d'engrais chimiques (N)	18,0%	82,0%	-6,0			Des efforts supplémentaires sont nécessaires.
		D'ici 2030, diminution de 20% au moins de l'utilisation d'engrais chimiques (P)	50,0%	50,0%	-2,0			
		D'ici 2030, la vente d'antibiotiques destinés aux animaux d'élevage doit diminuer de 50%	64,0%	36,0%	-1,5			
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.a. Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	D'ici 2030, 25% de toutes les terres agricoles doivent être biologiques	8,0%	92,0%	-27,4		Beaucoup de retard à rattraper, surtout en Région Flamande.	
		Les pays développés doivent respecter pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement (APD/RNB).	61,7%	38,3%	-9,4			repris de 17.2
		Les pays développés doivent respecter pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment en accordant 0,15 à 0,20% du revenu national brut aux pays les moins avancés ;	41,8%	58,2%	-13,2			repris de 17.2
		La Belgique doit veiller à ce que la part de l'APD belge aux PMA dans le total de l'APD belge soit d'au moins 50%.	62,0%	38,0%	-7,8			repris de 17.2
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.b. Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha					100%		
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.c. Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires					100%	ceci doit être évalué annuellement	
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes					100%		
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus					100%		

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	D'ici 2023, réduire de 73% le nombre de nouvelles infections au sida pour 1000 personnes non infectées (par rapport à 2018) ;	30,7%	69,3%	-12,9		mettre l'accent sur la prévention (préservatifs, PrEP) et la détection précoce
		D'ici 2023, diminuer de 50% le nombre de personnes mourant de la tuberculose (par rapport à 2018)	66,7%	33,3%	-1,7		mettre l'accent sur la prévention et détection précoce
		D'ici 2023, diminuer de 40% le nombre de personnes mourant de l'hépatite B (par rapport à 2018)	20,4%	79,6%	-17,5		mettre l'accent sur la prévention (préservatifs, vaccination) et détection précoce
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	D'ici 2023, diminuer de 40% le nombre de personnes mourant de l'hépatite C (par rapport à 2018)	1,8%	98,2%	-68,7		mettre l'accent sur la prévention (préservatifs, vaccination) et détection précoce
		En 2030, le nombre de décès prématurés liés à des affections chroniques ne devrait pas pouvoir dépasser le taux de 68,6 par 100.000 habitants de moins de 65 ans.	31,8%	68,2%	-5,5		mettre l'accent sur la prévention (mode de vie actif)
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	D'ici 2025, le nombre de suicides doit diminuer de 10% (par rapport à 2015).	86,4%	13,6%	-0,3		l'objectif devrait être atteint
		D'ici 2025, la consommation annuelle d'alcool par personne ne dépasse pas un maximum de 6 litres.	26,1%	73,9%	-6,8		mettre l'accent sur la prévention
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé		D'ici 2025, la consommation annuelle d'alcool par personne approche de 0 pour les enfants de moins de 15 ans.	67,9%	32,1%	-8,4		sur base de la "consommation d'alcool lors de l'année écoulée" par les écoliers flamands de moins de 16 ans
		D'ici 2025, la consommation de drogues psychoactives illégales a diminué d'au moins 25%.					Trop peu de données trouvées pour faire des calculs. Mais étant donné l'augmentation de la consommation de drogues entre 2013 et 2018, il semble peu probable que l'objectif soit atteint ; légalement interdit, donc cet objectif est bien atteint.
		D'ici 2025, la part de personnes ayant une consommation problématique de substances qui accède aux options de traitement a augmenté de 50%					pas de données trouvées
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé	3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route		34,8%	65,2%	-3,6		
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	D'ici 2030, mettre en place une assurance-maladie universelle	99,0%	1,0%	/		Objectif presque réalisé, les derniers pourcentages seront difficiles à atteindre
		D'ici 2030, fournir un accès à des soins de santé essentiels de qualité et un accès aux médicaments sûrs, efficaces, de qualité et abordables et aux vaccins	98,1%	1,9%	-6,1		Objectif presque réalisé, les derniers pourcentages seront difficiles à atteindre
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	D'ici 2030, faire baisser de 52% l'impact sanitaire (décès prématurés) de la pollution de l'air par rapport à 2005					pas de données
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé	3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet	Les pays développés doivent respecter pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement (APD/RNB).	61,7%	38,3%	-9,4		Pour partie 3.b. "Soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments pour les maladies transmissibles et non transmissibles qui touchent principalement les pays en développement". Objectifs (les trois) repris de 17.2.

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binaire: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
		Les pays développés doivent respecter pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment en accordant 0,15 à 0,20% du revenu national brut aux pays les moins avancés ;	41,8%	58,2%	-13,2		également repris de 17.2
		La Belgique doit veiller à ce que la part de l'APD belge aux PMA dans le total de l'APD belge soit d'au moins 50%.	62,0%	38,0%	-7,8		également repris de 17.2
		3.b. Fournir un accès abordable aux médicaments et vaccins essentiels, selon les principes directeurs de la Déclaration de Doha ou Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. La Déclaration confirme le droit des pays en développement d'utiliser pleinement les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui permet la protection de la santé publique; et, notamment, la fourniture d'un accès aux médicaments pour toutes et tous				0%	Politiquement, l'intention est là. Cependant, il n'y a pas encore de loi. L'objectif reste pour l'instant incomplet, il faut surveiller comment cela se traduit juridiquement (et dans la réalité).
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile		91,6%	8,4%	-15,2		
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage	4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire		98,5%	1,5%	-7,8		Objectif presque réalisé, les derniers pourcentages seront difficiles à atteindre
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable					100%	Cet objectif a été atteint. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de barrière sociale qui peut empêcher l'égalité d'accès. Cela reste un point d'attention.
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	D'ici 2030, éliminer les inégalités de genre dans l'enseignement.				100%	Synergie avec 4.3 et 5.5 Sur le plan juridique, cet objectif a été atteint mais des barrières sociales subsistent.
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage		D'ici 2030, fournir un accès égalitaire à tous les niveaux en matière d'enseignement et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables, y compris les personnes porteuses de handicap, les populations autochtones et les enfants en situations vulnérables.				100%	synergie avec 4.3 et 5.5 Sur le plan juridique, cet objectif a été atteint mais des barrières sociales subsistent.
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable					100%	Au niveau politique, cet objectif a été atteint. Il reste important de vérifier si cela se traduit par des connaissances et des compétences chez tous les élèves. Ceci reste un point d'attention.
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles					100%	Cet objectif a été atteint sur le plan juridique. La traduction de cette situation dans la société reste un point d'attention.
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Protéger les femmes contre toutes les formes de violence et prévenir, poursuivre et éradiquer la violence contre les femmes et la violence domestique.				100%	Sur le plan législatif, l'objectif a été atteint. Si nous examinons la pratique, il n'existe pas de données de tendances en matière de violence à l'égard des femmes. Il existe en revanche des rapports de recherche qui reflètent une partie de la situation actuelle. Les chiffres relatifs à la violence à l'égard des femmes y sont encore élevés.

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play METHODE 2: Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	Les mariages forcés et la mutilation génitale des femmes sont punissables en Belgique. Implicitement, cela signifie que l'objectif est d'éradiquer ces pratiques immédiatement.				100%	Légalement, l'objectif a été atteint. Des chiffres rares montrent que les mariages forcés et les mutilations génitales féminines ont toujours lieu en Belgique.
	5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Les femmes et les hommes exerceront leurs droits de façon égalitaire. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et de l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou limitation sur la base de leur sexe. - Score global	75,0%	25,0%	-26,5		
		Participation économique Niveau de scolarité Empowerment politique	71,4% 100,0% 31,3%	28,6% 0,0% 68,7%	-14,2 0,0 -13,4		
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	La loi fédérale du 12 janvier 2007 'visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales' décrit l'application des principes formulés dans la déclaration de Pékin. L'art. 23 de la Constitution belge dispose que chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine, y compris le droit à la protection de la santé et le droit à l'aide médicale. Cela fait de l'accès aux soins de santé un droit protégé par la Constitution. En outre, de la législation existe sur les aspects spécifiques des soins de santé sexuelle et reproductive, telle que la législation sur l'avortement et l'accès aux contraceptifs. ; "Intensify our efforts for the full, effective and accelerated implementation and funding of the ICPD Programme of Action, Key Actions for the Further Implementation of the Programme of Action of the ICPD, the outcomes of its reviews, and Agenda 2030 for Sustainable Development."				100%	Voir aussi objectif 3.7. Cet objectif a été juridiquement atteint, même s'il convient d'indiquer comme point d'attention qu'un certain nombre de barrières sociales peuvent entraver l'accès universel.
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne	"L'égalité des femmes et des hommes est garantie" ; "La loi fédérale du 12 janvier 2007 'visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales' décrit l'application des principes formulés dans la déclaration de Pékin."				100%	
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	La loi fédérale du 12 janvier 2007 'visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales' et le plan fédéral gender mainstreaming y affèrent vérifient si la politique menée est conforme aux objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin.				100%	
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable					99%	Réalisé, dernier écart difficile à combler
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable					100%	Réalisé, dernier écart difficile à combler
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Bonne qualité de l'eau pour toutes les étendues d'eau (définitions et critères clairs pour la bonne quantité et qualité de différents types d'étendues d'eau dans la directive-cadre sur l'eau) : 1 bonne situation écologique de l'eau de surface				27%	
		Bonne qualité de l'eau pour toutes les étendues d'eau (définitions et critères clairs pour la bonne quantité et qualité de différents types d'étendues d'eau dans la directive-cadre sur l'eau) : 2 bonne situation chimique de l'eau de surface				2%	
		Bonne qualité de l'eau pour toutes les étendues d'eau (définitions et critères clairs pour la bonne quantité et qualité de différents types d'étendues d'eau dans la directive-cadre sur l'eau) : 3 bonne situation quantitative de l'eau souterraine				90%	

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
		Bonne qualité de l'eau pour toutes les étendues d'eau (définitions et critères clairs pour la bonne quantité et qualité de différents types d'étendues d'eau dans la directive-cadre sur l'eau) : 4 bonne situation chimique de l'eau souterraine				41%	
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau	Indice d'exploitation de l'eau, 20 est la valeur seuil pour le stress hydrique ; à partir de 40, stade grave de pénurie d'eau				100%	A suivre annuellement
		L'efficacité de l'eau doit augmenter				100%	A suivre annuellement
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	L'élaboration et la mise en oeuvre des plans de gestion des bassins hydrographiques font partie intégrante de la directive-cadre sur l'eau, tout comme la collaboration transfrontalière.				100%	
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	La protection, l'amélioration et la restauration des écosystèmes terrestres et des zones humides qui dépendent directement d'écosystèmes aquatiques font partie intégrante de la directive-cadre sur l'eau. Critères clairs pour une bonne quantité et une bonne qualité de l'eau (voir 6.3)					voir 6.3.
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	indicateur UNSTAT "7.1.1 Population ayant accès à l'électricité" pour tous				100%	
		"D'ici 2050: (20) L'approvisionnement énergétique sera garanti. a) voir SDG 7.2 avec 17,5% dans le mix énergétique b) la dépendance énergétique doit diminuer)				0%	pour a) voir SDG 7.2 ; pour b) Il semble qu'il existe de toute façon des perspectives temporairement défavorables en matière de dépendance énergétique (en raison de la sortie du nucléaire), qui pourraient ne pas être résolues d'ici 2030. Risque de dépendance énergétique.
		"En 2030, la part de la population qui déclare ne pas pouvoir suffisamment chauffer son logement doit descendre à 0%"	95,0%	5,0%	-14,1		La Belgique obtient de bons résultats pour la majorité de la population. Si l'on regarde la progression de cet indicateur, on peut toutefois renforcer les efforts : l'écart par rapport à l'objectif risque sinon de perdurer (voir méthode 2, à savoir 14,1 écarts-types).
		"Période 2021-2030 : La pauvreté énergétique est une composante de la pauvreté. Un plan contre la pauvreté énergétique sera élaboré dans chaque entité.				0%	Existence d'un plan de lutte contre la précarité énergétique pour la période 2021-2030 ; élaborer un plan pour cette période.
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	En 2030, la part des énergies renouvelables doit atteindre 17,5% pour la Belgique	20,0%	80,0%	-13,7		D'après le taux de croissance, probablement sur la bonne voie. Attention à la sortie du nucléaire. Suivre le plan PNEC.
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	D'ici 2030, la productivité énergétique en Belgique doit atteindre 11,1 euros par kilo d'équivalent pétrole	25,0%	75,0%	-7,7		1) pas atteint. 2) 2 indicateurs supplémentaires doivent être adoptés
		En 2030, consommation d'énergie primaire de 42,7 Mtoe (-15% par rapport à BAU de 50,24 Mtoe)	45,6%	54,4%	-2,6		Calculé par rapport à BAU (et non par rapport à l'année).
		En 2030, consommation d'énergie primaire de 35,2 Mtoe (-12% par rapport à BAU de 40 Mtoe)	77,0%	23,0%	-5,0		Calculé par rapport à BAU (et non par rapport à l'année)
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	Développement durable sur la base d'une croissance économique équilibrée et d'une stabilité des prix, d'une économie de marché solide et concurrentielle marquée par le plein emploi, les progrès sociaux et la protection de l'environnement	100,0%	0,0%	0,0		surveillance continue jusqu'en 2030 (sous réserve de réalisation)
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Atteindre une plus grande productivité.				100%	surveillance continue jusqu'en 2030

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play METHODE 2: Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	D'ici 2030, 3% du PIB est consacré à la recherche et au développement publics et privés (ce qui est l'objectif de 9.5), et voir 8.2; 8.5; 8.10	80,7%	19,3%	-0,6		9.5 repris ici
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Objectif de taux d'emploi : 80%	88,1%	11,9%	-6,9		
	8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Diminuer la part à 8,2%	42,0%	58,0%	-3,4		
	8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	Pas de travail des enfants				100%	
		Pas de traite d'êtres humains	17,3%	82,7%	-11,0		
		Pas de trafic d'êtres humains	16,6%	83,4%	-5,3		
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	La protection des droits du travail				100%	
		Le nombre d'accidents mortels au travail doit descendre à 0.	0,0%	100,0%	-8,9		Le nombre d'accidents mortels est bas
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux					0%	
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance					99%	considéré comme réalisé
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	En 2005, lors de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Hongkong, l'Union européenne a promis de dépenser chaque année 2 milliards d'euros à l'assistance commerciale à partir de 2010. En octobre 2007, cet engagement a pris forme dans une stratégie "Aid for Trade" européenne.				100%	
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail					100%	
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	La part modale des moyens de transport individuels doit descendre à 50% en 2050, à 67,4% en 2030 (ou 32,6% pour le bus ou le train).	56,4%	43,6%	-50,2		

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
		La part modale du transport routier doit passer à 50 % en 2050, 62,7 % en 2030 (37,3 % pour le rail ou les voies navigables).	74,8%	25,2%	-10,1		
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	9.4. D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	Objectif 3e période commerciale ETS (2013-2020), diminution de 1,74% par an et de 21% d'ici 2020, par rapport à 2005 Objectif 4e période commerciale ETS (2021-2030), diminution de 2,2% par an et de 43% d'ici 2020, par rapport à 2005	69,9%	30,1%	-1,1		
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	9.5. Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030	D'ici 2030, 3% du PIB est consacré à la recherche et au développement publics et privés	80,7%	19,3%	-0,6		
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	9. b. Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	Les pays développés doivent respecter pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement (APD/RNB).	61,7%	38,3%	-9,4		17.2 repris
		Les pays développés doivent respecter pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment en accordant 0,15 à 0,20% du revenu national brut aux pays les moins avancés ;	41,8%	58,2%	-13,2		17.2 repris
		La Belgique doit veiller à ce que la part de l'APD belge aux PMA dans le total de l'APD belge soit d'au moins 50%.	62,0%	38,0%	-7,8		17.2 repris
		La Belgique a rejoint en 2016 le Global Partnership for Sustainable Development Data (GPSDD) qui vise à contribuer à la réalisation des SDG d'ici 2030 par la collecte de données.				100%	17.16 repris
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable					100%	Ce taux est déjà légèrement supérieur (0,43 % pour les 40 % les plus bas contre 0,42 % pour le total), donc atteint. Reste à maintenir d'ici 2030 (suivi annuel).
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2. D'ici 2030, permettre et favoriser l'inclusion politique de tous				100%	juridique (droit de vote) (+ rester vigilant)
		10.2. D'ici 2030, permettre et favoriser l'inclusion sociale de tous				100%	Juridique (équivalence) (+rester vigilant)
		10.2. D'ici 2030, permettre et favoriser l'inclusion économique de tous : le taux de risque de pauvreté doit diminuer				0%	Tendance entre 2004 et 2018 défavorable. Non atteint. En 2019, méthodologie remise au goût du jour, donc incomparable aux années précédentes. Suivre dans les années à venir : devrait diminuer entre 2019 et 2030.
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	Assurer l'égalité des chances et éliminer les inégalités, notamment en supprimant les lois, lignes politiques et pratiques discriminatoires et en favorisant la législation, les lignes politiques et les actions adéquates.				100%	UVRM et EVRM - juridique
		Tout le monde disposera d'un revenu issu du travail, du patrimoine, ou de régimes de protection sociale et aura accès aux services d'intérêt général. Durant toutes les phases de sa vie, chacun pourra subvenir à tous les besoins nécessaires pour mener une vie digne				100%	SDG objectif 1.3
		Het cijfer van de diepte van het armoederisico moet dalen.				0%	Tendance indéterminée, à suivre annuellement jusqu'en 2030

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité	Le coefficient de Gini ne peut augmenter d'ici 2030.				100%	Atteint mais à suivre annuellement jusqu'en 2030, tendance positive.
		le rapport entre les quintiles de revenus ne doit pas augmenter d'ici 2030 mener une politique qui vise la redistribution fiscale				100%	Atteint, mais à suivre annuellement jusqu'en 2030, pas de tendance
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles	En matière de politique macroprudentielle, la loi du 25 avril 2014 prévoit que la Banque nationale : o assure, en particulier, la détection, l'évaluation et le suivi des différents facteurs et évolutions susceptibles d'affecter la stabilité du système financier, o détermine, par le biais de recommandations, les mesures que les différentes autorités concernées devraient mettre en œuvre afin de contribuer à la stabilité du système financier dans son ensemble, notamment en renforçant la robustesse du système financier, en prévenant les risques systémiques et en limitant les conséquences de toute perturbation, et définit à cette fin les mesures relevant de sa compétence. En ce qui concerne la politique microprudentielle, le système de surveillance mis en place le 1 <sup>er</sup> avril 2011 repose sur deux piliers (Twin Peaks) o la surveillance globale des banques, des compagnies d'assurance et des autres institutions financières, qui est confiée à la Banque nationale ; o la surveillance des marchés financiers et la protection des consommateurs, qui relèvent de la compétence de l'Autorité des Services et Marchés financiers (FSMA).				100%	Système d'impôt progressif en Belgique
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes	Augmentation de la part et du droit de vote des pays en développement dans les institutions internationales				100%	SDG objectif 16.8
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées	Traduire les instruments politiques - tels que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières des NU et le Programme des NU pour le Développement durable à l'horizon 2030 - en actions concrètes sur le terrain. Le premier "International Migration Review Forum" (IMRF) <i>will be held in 2022. We will examine the progress made in implementing the Sustainable Development Goals and the 2016 Global Compact for Migration and Refugees. The first IMRF will be held in 2022, examining the progress made in implementing the Sustainable Development Goals and the 2016 Global Compact for Migration and Refugees.</i>				100%	Pacte signé par la Belgique. A suivre.
		Mise en œuvre des traités contraignants. Le premier "International Migration Review Forum" (IMRF), qui se tiendra en 2022, examinera les premiers résultats du Pacte mondial. À cette fin, un plan d'action sera élaboré en coopération avec les différentes entités compétentes et la société civile. L'objectif est de travailler à un pacte européen (contraignant ?) sur les migrations et à la participation de la Belgique.					0%
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce					100%	Excepté pour les armes (TSA - 05/03/2001), tout relève d'une initiative de l'Union européenne en vertu de laquelle toutes les importations dans l'UE en provenance des PMA sont exemptes de droits de douane et de quotas.
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	Les pays développés doivent respecter pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement (APD/RNB).	61,7%	38,3%	-9,4		17.2 repris
		Les pays développés doivent respecter pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment en accordant 0,15 à 0,20% du revenu national brut aux pays les moins avancés ;	41,8%	58,2%	-13,2		
		La Belgique doit veiller à ce que la part de l'APD belge aux PMA dans le total de l'APD belge soit d'au moins 50%.	62,0%	38,0%	-7,8		17.2 repris
		"Toutefois, l'aide au développement officielle sera à elle seule loin d'être suffisante pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. Nous voulons donc encourager d'autres formes de financement du développement." (entre autres : voir fiche)				100%	17.3 repris

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binaire: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	Réduire les coûts de transaction des virements des migrants à moins de 3% d'ici 2030 et					pas de données.
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre		Éliminer les transferts en provenance des pays dont les coûts sont supérieurs à 5% d'ici à 2030.					pas de données.
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	La part de la population vivant dans un logement dont le toit fuit, dont les murs, les sols ou les fondations sont humides, ou dont les châssis ou le sol sont pourris, doit diminuer d'ici 2030 et le phénomène du sans-abrisme doit être évité dans l'immédiat, de même qu'une politique de logement social doit être mise en œuvre pour tous.	83,1%	16,9%	-21,4		Bon score belge (83,1 %). Si l'on regarde la progression de cet indicateur, on constate, via la méthode 2, qu'elle a été très lente ces dernières années et que la distance par rapport à l'objectif continuera à être de 0 % (sans ajustement). De même, il ne faut pas perdre de vue l'estimation de 17 000 sans-abri, car pour un pays comme la Belgique, ce n'est pas acceptable : meilleure mesure + objectif zéro -> à ne pas perdre de vue, mentionné comme objectif supplémentaire à l'objectif 11.1 des SDG.
		pas de sans-abri				0%	Estimation de 17000 sans-abris, pas de chiffres précis. Il faut un meilleur suivi et viser le "zéro sans-abri".
		politique logements sociaux				100%	Des politiques de logements sociaux existent, suivre leur mise en œuvre
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	La part modale des modes de transport individuels doit passer à 50% en 2050, 67,4% en 2030 (ou 32,6% en bus ou en train).	56,4%	43,6%	-50,2	0%	#REF!
		La part modale du transport routier doit passer à 50% en 2050, 62,7% en 2030 (37,3% pour le rail ou les voies navigables).	74,8%	25,2%	-10,1	0%	0
		Ramener à zéro le nombre de décès dus aux accidents de la route par million de personnes.	17,0%	83,0%	-9,2		
		Ramener à zéro le nombre de décès dans les transports en train par million de km parcourus	29,2%	70,8%	-4,8		
		Un service égal pour les passagers à mobilité réduite ainsi que des informations sur l'accessibilité.				100%	Il existe un "service" pour les trains, nous le plaçons donc à 100 %. Pas de données sur les résultats, point d'attention peut-être sur l'accessibilité.
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial	L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage dans le monde entier l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité.				100%	Nous évaluons la participation de la Belgique à l'UNESCO comme binaire et donc remplie à 100 %, mais c'est un objectif continu. Donc atteint mais avec la nuance suivante : nous ne retrouvons pas la contribution passée à l'UNESCO (MB) pour la période 2021-2030. Dans notre recommandation, nous le mentionnons donc comme point d'attention.
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	le nombre annuel moyen de victimes de catastrophes doit passer sous les 1,97 pour 100 000 habitants au cours de la décennie 2020-2030.				0%	Voir également 13.1. L'objectif est fixé pour la période 2020-2030. Nous le plaçons donc à zéro pour le moment et recommandons un suivi annuel. Comme il n'y a pas de tendance pour les données passées, une prévision est également difficile via le CGR. Nous constatons que l'objectif est déjà atteint pour 2016, 2017 et 2018, mais pas pour 2015 et 2019.

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binaire: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
		la perte économique directe (sur le PIB) doit diminuer				0%	Indicateur indéterminé/tendance imprécise. Donc non-atteint - 0 %. Juste trouvé des données pour la période totale, pas de tableau année par année. Mieux récolter les données. "Actuellement, il n'existe aucun mécanisme permettant aux États membres de l'UE de signaler à la Commission européenne ou à l'AEE les pertes économiques liées aux événements météorologiques et climatiques. Cependant, des activités coordonnées par le CCR (6) sont en cours pour améliorer les bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes. Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 (SFDRR) [vi] a défini des priorités d'action et des objectifs politiques. Dès que des bases de données nationales comparables seront disponibles pour tous les États membres de l'UE et les pays membres de l'AEE, et que les données seront communiquées, cet indicateur de l'AEE sera basé sur ces données nationales."
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	(1) l'exposition aux particules fines ne doit pas dépasser un niveau maximal de 10µg/m³ (concentration moyenne annuelle).	68,6%	31,4%	-1,2		La tendance est favorable. Au taux de croissance actuel, la cible serait déjà atteinte en 2022. Il y a donc de fortes chances qu'elle le soit en 2030, même si la tendance ne se maintient pas.
		2) Les émissions d'oxyde d'azote doivent diminuer de 59% entre 2005 et 2030.	80,6%	19,4%	-3,1		La tendance est favorable. Au taux de croissance actuel, la cible serait déjà atteinte en 2023. Il y a donc de fortes chances qu'elle le soit en 2030, même si la tendance ne se maintient pas.
		3) La part de la population souffrant de nuisances sonores doit tendre vers zéro d'ici 2030.	84,0%	16,0%	-14,1		
		4) Les (la part des) déchets recyclés (par rapport au total) doit augmenter d'ici 2030 :				100%	A suivre annuellement (légère hausse en ce moment)
		5) Les déchets communaux doivent diminuer d'ici 2030				0%	A suivre annuellement (fluctuation en ce moment)
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale					100%	La Belgique a souscrit au New Urban Agenda (NUA Habitat III adopté à l'unanimité) et la Belgique a ses propres National Urban Policies.
12. Etablir des modes de consommation et de production durables	12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement					100%	A suivre annuellement (2030)
12. Etablir des modes de consommation et de production durables	12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	Réduire les pertes alimentaires dans les chaînes de production et d'approvisionnement d'ici 2030. UNEP - Food Loss Index					Pas de données (indéterminé) - demandé aux Régions Flamande & Wallonne.
		Réduire de moitié le gaspillage alimentaire des consommateurs par habitant d'ici 2030 UNEP - Food Waste Index					Pas de données (indéterminé) - demandé aux Régions Flamande & Wallonne.
12. Etablir des modes de consommation et de production durables	12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	La quantité de déchets dangereux doit diminuer d'ici 2030 (par rapport à 2018).				0%	A suivre annuellement (2030)
		Implémenter la gestion et la prévention des déchets dans la politique				100%	

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
12. Etablir des modes de consommation et de production durables	12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	les (la part des) déchets recyclés (par rapport au total) doivent augmenter d'ici 2030 :				100%	A suivre annuellement (légère hausse en ce moment)
		Les déchets communaux doivent être réduits d'ici 2030				0%	La Belgique a souscrit au New Urban Agenda (NUA Habitat III adopté à l'unanimité) et la Belgique a ses propres National Urban Policies.
12. Etablir des modes de consommation et de production durables	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	La directive 2014/95 du Parlement et du Conseil européens du 22 octobre 2014 a été transposée en droit belge (2017) : <a href="https://www.eubellius.com/fr/nouvelles/informations-non-financieres-et-informations-relatives-a-la-diversite-a-publier-par">https://www.eubellius.com/fr/nouvelles/informations-non-financieres-et-informations-relatives-a-la-diversite-a-publier-par</a> Les États membres devraient veiller à la libération des moyens adéquats et efficaces pour garantir que les sociétés publient des informations non financières conformément à la présente directive. Les États membres devraient donc veiller à établir des procédures nationales efficaces pour faire respecter les obligations prévues par la présente				100%	Réalisé juridiquement via la loi.
12. Etablir des modes de consommation et de production durables	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Chaque service public fédéral doit établir un plan d'action annuel pour le développement durable. Une des tâches de la Cellule Développement durable est d'élaborer ce plan pour son organisation et d'en assurer le suivi via le rapport annuel de la CIDD. + le contenu doit inclure des marchés publics durables.				100%	
		Les autorités fédérales belges ont souscrit à l'objectif fixé par le Conseil européen et la Commission européenne d'effectuer chaque année 50% des marchés publics fédéraux selon une procédure d'achat durable.				0%	Échange e-mail le 08/02/2021 avec l'IFDD. En raison de cet e-mail, nous mettons cet objectif pour l'instant à 0 % /indéfini. "Une réponse claire à l'affirmation ci-dessus ne peut pas (encore) être fournie. Le problème est que le système de suivi via l'e-procurement n'offre actuellement pas suffisamment d'informations qualitatives pour donner une réponse correcte à cette question. Il me semble également qu'il devrait y avoir une indication claire des marchés publics qui sont durables et de ceux qui ne le sont pas. Nous n'avons pas d'initiative réglementaire à ce sujet pour le moment. Selon moi, la révision de la circulaire du 16 mai 2014 serait un moyen approprié, mais il n'y a pas de mouvement (des cellules politiques) à ce sujet (pour l'instant)."
12. Etablir des modes de consommation et de production durables	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux					0%	Aucun instrument trouvé ou initié. 0%... Lien avec la cible SDG 8.9
12. Etablir des modes de consommation et de production durables	12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées	"La Belgique, en coopération avec d'autres États membres de l'Union européenne, éliminera progressivement les investissements financiers dans les combustibles fossiles et le soutien à ces derniers et prépare un inventaire de toutes les subventions aux combustibles fossiles à communiquer à la Commission européenne d'ici fin 2020."				0%	Il doit exister un inventaire mais nous ne l'avons pas trouvé. Demandé au forum Ethibel. Geplaatst op 0% voorlopig.
		La Belgique s'est fixée pour objectif d'accélérer la réduction des subventions aux combustibles fossiles et élabore à cet effet un plan d'action pour 2021, en vue de supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, en tenant compte, entre autres, de la garantie de la sécurité d'approvisionnement du pays.				0%	
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	le nombre annuel moyen de victimes de catastrophes doit passer sous 1,97 pour 100 000 habitants au cours de la décennie 2020-2030.				0%	Attention : les données fluctuent fortement, n'ont pas été atteintes en 2019 (valeur aberrante), ont été atteintes en 2018, 2017 et 2016. La moyenne sur 2015-2019 est cependant atteinte. Cet objectif se situe en fait dans la moyenne pour la période 2020-2030 et doit donc faire l'objet d'un suivi. Le nombre de victimes dépend bien sûr aussi du nombre d'incidents. Prenez également en considération la pandémie de covid et éventuellement d'autres problèmes à l'avenir.

Objectifs	Sous-objetsifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
		Existence du plan national d'adaptation. (Une évaluation finale du plan national d'adaptation belge aura lieu en 2020. Cela permettra d'identifier les éventuelles lacunes" dans la mise en œuvre" et les moyens de les combler. L'on examinera également si une mise à jour du plan national d'adaptation s'impose.)"				100%	Suivi annuel - un plan "existe"
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	L'existence (du plan d'adaptation et) du PNEC pour 2021-2030, qui invite à passer à la mise en œuvre.				100%	Il s'agit de la mise en œuvre de cette mission. La question est de savoir si cet objectif (objectif des SDG) est suffisamment ambitieux. Suivi annuel du plan + son contenu.
		Objectif spécifique de réduction des émissions (-35% entre 2005 et 2030)	27,0%	73,0%	-6,6		Projection du taux de croissance (17 % au lieu de 35 %). Peut ne pas être atteint si la tendance actuelle se maintient. A suivre ; à vérifier dans les plans ? Suivi de l'augmentation de l'objectif de l'UE (réduction de 55 %).
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	La Belgique s'engage à financer 50 millions d'euros par an jusqu'en 2020 (Commission nationale Climat, 2015) et la contribution de la Belgique au financement international du climat ne peut pas diminuer après 2020.				100%	Suivi annuel. A été atteint jusqu'en 2020. Eventuel objectif supplémentaire défini en plus de l'objectif précédent de 50 millions ? À suivre durant les 10 prochaines années.
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Le nombre de marées noires opérationnelles doit être réduit à zéro d'ici à 2030.	80,0%	20,0%	-2,9		Depuis 2015, la tendance semble être légèrement à la hausse. Il faut y rester attentif.
		La concentration hivernale d'azote inorganique dissous (DIN) est inférieure à 22,5 µmol/l.				0%	Les données originales proviennent du Belgian Marine Data Center. Nous recommandons de rendre cette base de données plus facilement accessible et plus simple à utiliser.
		La concentration hivernale de phosphore anorganique dissous (PID) est inférieure à 0,8 µmol/l.				0%	Les données originales proviennent du Belgian Marine Data Center. Nous recommandons de rendre cette base de données plus facilement accessible et plus simple à utiliser.
		En 2024, la concentration en chlorophylle a (calculée de mars à octobre, moyenne sur 6 ans) sera inférieure à 15 µg/l.				100%	Les données originales proviennent du Belgian Marine Data Center. Nous recommandons de rendre cette base de données plus facilement accessible et plus simple à utiliser.
		Tendance négative de l'évolution annuelle des quantités de déchets rejetés sur le rivage qui peuvent causer des dommages à la vie et aux habitats marins, conformément aux lignes directrices sur la surveillance des déchets marins sur les plages (OSPAR Surveillance des déchets sur les plages dans les environnements marins - 2010).				0%	Les données originales proviennent du Belgian Marine Data Center. Nous recommandons de rendre cette base de données plus facilement accessible et plus simple à utiliser.
		Tendance négative de l'évolution annuelle des quantités de déchets collectés en mer.				0%	Les données originales proviennent du Belgian Marine Data Center. Nous recommandons de rendre cette base de données plus facilement accessible et plus simple à utiliser.
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	La Belgique fait-elle partie des pays qui adoptent une approche basée sur les écosystèmes pour organiser/gérer les zones marines ?				100%	

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	D'ici 2030, disposer de 100% des stocks de poissons exploités de manière durable. (Durable dans le sens de "valeurs de rendement maximales durables").	56,3%	43,7%	-18,2		La tendance est très fluctuante et a connu ces dernières années (depuis 2014) une stagnation (voire une légère baisse), de sorte que l'objectif ne sera pas atteint d'ici à 2030. Adaptation nécessaire.
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles		100,0%	0,0%	/		
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce	Progrès des pays dans le degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée : mise en œuvre très élevée (= 5)				100%	
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	La Belgique souhaite une augmentation de la production aquacole durable de 700 tonnes d'ici 2022, ce qui correspond à une valeur de production de 7 MEUR et à l'emploi de 20 nouveaux ETP, afin d'atteindre 1 032 tonnes par an en 2023 et la cible SDG 8.9	0,0%	100,0%	-8,0		
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	Viser une mise en œuvre très élevée des réglementations basées sur le questionnaire de la FAO, en particulier sur la reconnaissance des droits d'accès des petits pêcheurs (artisanaux) aux ressources marines et au marché.	80,0%	20,0%			
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	Ratifier et mettre en œuvre les dispositions de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer				100%	
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	La superficie des zones Natura 2000 doit augmenter d'ici 2030.				0%	

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Les États membres de l'Union européenne doivent veiller à ce que l'état de conservation et les tendances de tous les habitats et espèces protégés (énumérés dans les directives "Oiseaux" et "Habitats") ne se dégradent pas d'ici 2030. En outre, les États membres doivent veiller à ce qu'au moins 30% des espèces et des habitats qui ne sont pas actuellement dans un état favorable passent dans cette catégorie ou suivent une forte tendance positive.				0%	Comme un rapport n'est établi que tous les six ans, une première évaluation pourra être faite après 2024. Par rapport aux autres États membres de l'UE, la Belgique n'obtient pas de bons résultats, en particulier pour les espèces et les habitats énumérés dans la directive "Habitats". Des efforts supplémentaires sont nécessaires.
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale					100%	
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	Mise en œuvre immédiate des dispositions internationales de la CITES afin d'éliminer le braconnage et le commerce des espèces de faune et de flore protégées et de s'attaquer à la fois à la demande et à l'offre de produits illégaux dérivés de ces espèces de faune et de flore.				100%	Les mesures ont été prises (la législation est prévue) mais, au niveau international, il semble que le nombre d'espèces figurant à l'annexe de la CITES continue d'augmenter. Lorsque des espèces sont retirées de la liste, c'est généralement parce qu'elles se sont éteintes entre-temps. Une action internationale supplémentaire s'impose pour traiter efficacement cette problématique.
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires					100%	
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Tendre vers zéro pour ce qui est du nombre de meurtres				100%	Indicateur atteint d'un point de vue juridique, mais ne sera jamais atteint dans la pratique. Un suivi est donc important.
		Le sentiment de sécurité doit augmenter				100%	A suivre en continu.
		La part de la population qui dénonce des actes criminels, de violence et de vandalisme doit baisser				100%	A suivre en continu.
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants					100%	Indicateur atteint d'un point de vue juridique, mais ne sera jamais atteint dans la pratique; un suivi est donc important. .

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité	égalité d'accès pour tous au système judiciaire (sur la base du Sustainable Development report européen 2020, cela correspond à une valeur de 0,8).	90,0%	10,0%	-1,8		
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	tendre vers zéro	66,0%	34,0%	-1,2		Peu de données
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Tendre vers zéro (sur la base du Sustainable Development report européen 2020, cela correspond à une valeur de 88,6 sur l'indice de perception de la corruption).	84,6%	15,4%	-12,4		
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Déficit budgétaire maximum de 3% du produit intérieur brut (PIB)				100%	A suivre annuellement
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	La confiance dans les institutions doit s'accroître Égalité entre hommes et femmes sur les listes électorales. Au moins 1 fonctionnaire dirigeant sur trois doit être une femme Un tiers des membres du conseil d'administration doivent être des femmes.				100% 100%	Suivi continu Réalisé au niveau juridique
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	Objectif de 3% pour le recrutement de personnes handicapées. Augmentation de la part et du droit de vote des pays en développement dans les institutions internationales	40,1%	59,9%	-20,0	100%	Plus de suivi est nécessaire
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances					100%	

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Accès public aux informations pour tous				100%	Il faut veiller à conserver le même niveau de liberté de la presse
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	Contribuer, par le biais des organisations internationales, à renforcer les institutions, à développer les capacités et à lutter contre le terrorisme et la criminalité.				100%	
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	Intégration de lois non discriminatoires Élaboration d'une vision LT pour le développement durable				100%	Une attention continue est nécessaire.
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	À long terme, les recettes fiscales nationales constituent le moyen le plus durable de financer le développement. Nous voulons donc renforcer la capacité de nos pays partenaires à collecter les impôts et assurer la cohérence avec nos propres règles fiscales. La Belgique contribuera donc activement à la prochaine phase de l'initiative fiscale d'Addis, dont la première phase prendra fin après 2020.				100%	
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	Les pays développés doivent respecter pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (APD/RNB).	61,7%	38,3%	-9,4		Pas réalisé en ce moment
		Les pays développés doivent respecter pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment en accordant 0,15 à 0,20% du revenu national brut aux pays les moins avancés ;	41,8%	58,2%	-13,2		Pas réalisé en ce moment
		La Belgique doit veiller à ce que la part de l'APD belge aux PMA dans le total de l'APD belge soit d'au moins 50%.	62,0%	38,0%	-7,8		Pas réalisé en ce moment
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	"Toutefois, l'aide au développement officielle sera à elle seule loin d'être suffisante pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. Nous voulons donc encourager d'autres formes de financement du développement." (entre autres : voir fiche)				100%	Ces initiatives existent sur le plan politique. La nuance réside dans le suivi annuel de la mise en œuvre.
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés	L'existence de la BIO (société belge d'investissement)				100%	Belgique (+ Lux) numéro 4 depuis 2019.

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binaire: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
17.Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications	Complété dans les grandes lignes : "La création de la Technology Bank marque la réalisation de la première cible de l'Objectif de développement durable, SDG 17.8. Sa réalisation est hautement symbolique, car elle répond directement au principe de l'Agenda 2030 de ne laisser personne de côté."				100%	Atteint globalement : "La création de la Banque de Technologies marque l'atteinte de la première cible de l'Objectif de développement durable (SDG), SDG 17.8. Sa réalisation est hautement symbolique, car elle répond directement au principe de l'Agenda 2030 de ne laisser personne de côté."
17.Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	"Le système commercial international repose sur un ensemble de règles claires, associées à des mécanismes adéquats pour les faire respecter. En 2021, la Belgique continuera à plaider activement pour une réforme de l'Organisation mondiale du commerce dans le cadre de l'UE."				100%	Cet objectif est considéré comme atteint, avec la nuance que la participation de la Belgique à l'action de l'UE doit être suivie au cours de la prochaine décennie.
17.Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	/				100%	Atteint par la Belgique via TSA mais avec une recommandation de suivi dans la prochaine décennie.
17.Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	La dette publique doit diminuer d'ici 2030 afin d'atteindre un niveau durable et de converger vers le niveau fixé par l'Union européenne (60%) ;	14,2%	85,8%	-14,7		La dette publique fournit une indication de la stabilité macroéconomique mais, bien sûr, ne la couvre pas entièrement.
17.Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	"Viser la cohérence des politiques = un processus visant à garantir que les objectifs et les résultats de la politique de coopération au développement d'un gouvernement ne soient pas contrecarrés par les politiques de ce gouvernement dans d'autres domaines qui ont un impact sur les pays en développement, et que ces autres domaines politiques soutiennent les objectifs de développement chaque fois que cela est possible" ; "mais surtout : "L'objectif serait d' "établir des AIR de tous les avant-projets de loi pertinents (selon la loi du 15 décembre 2013) et des projets d'arrêtés royaux ou ministériels et pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise par une disposition légale ou réglementaire". Difficultés éventuelles pour trouver des données.					Pas trouvé de données
17.Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	La Belgique a rejoint en 2016 le Global Partnership for Sustainable Development Data (GPSDD) qui vise à contribuer à la réalisation des SDG d'ici 2030 par la collecte de données.				100%	Binaire, suivre l'exécution .
17.Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	Impliquer la Belgique dans la promotion de National Statistic Development Strategies (NSDS) dans les pays en développement. 17.18.3 Plusieurs pays disposent d'un plan statistique national intégralement financé et en phase d'implémentation, par source de financement				100%	Via la Commission européenne, partie de Paris 21, considérée provisoirement comme atteinte pour la Belgique (fait également référence à l'objectif 17.16 pour cette cible).

Objectifs	Sous-objectifs	LISTE 2 Description des cibles BE (ou répartition de la cible par objectif)	LISTE 4 State of play METHODE 1: y= fulfillment of target%	LISTE 4 State of play METHODE 1: x' = distance to target = 100%-y	LISTE 4 State of play METHODE 2: distance to target in "aantal standaarddeviaties verwijderd"	LISTE 4 State of play Indien binair: 0% of 100% bereikt? Of duidelijk (on)bereikt	Suggestion/recommandation (max 2 phrases)
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Cf. 17.16 et évaluation binaire concernant le point suivant : développer des initiatives.				100%	Binaire; il faut continuer à prendre des initiatives